



SELARL AHRES

Commissaires de Justice Associés

16, rue de la Grenouillère - 01000 BOURG EN BRESSE

Tel : 04.74.21.00.95 - Fax : 04.74.21.43.26

E-mail : genoux-huissier@ahres.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

CATALOGUE

Vente du vendredi 26 juillet 2024 à 15:00

**Lieu : 15 allée des Vernettes – ZA les Greffets
01440 VIRIAT**

Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.

Les numéros figurant dans la liste ne correspondent pas à des lots, mais à des références d'inventaires, ces matériels ne seront pas systématiquement détaillés.

N° Lot	J	N° Article	Description
1	●	R1215-3	Véhicule Immatriculé CR 835 LX , de Marque MAN , Modele TGS, de Genre CAM, N° de Série WMA49SZZODPO42835, Puissance administrative 28 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 395766 kms, Date de première Immatriculation 06/03/2013 , , Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 1 clé, Emplacement : 5- VEHICULES -
2	●	R1215-2	Véhicule Immatriculé DK 595 RX , de Marque MAN , de Genre TRR, N° de Série WMAO6SZZ5FPO57440, Type S2D32G1DO, Puissance administrative 33 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 188030 kms, Date de première Immatriculation 06/10/2014 , , Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 1 clé et semi remorque avec toupie immatriculée DK 616 YN Emplacement : 5- VEHICULES -
3	●	R1215-4	Véhicule Immatriculé DR 441 TH , de Marque MAN , Modele TGS, de Genre CAM, N° de Série WMA49SZZXFM664573, Puissance administrative 28 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 247344 kms, ; , Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 1 clés, Emplacement : 5- VEHICULES -
4	●	R1215-8	Véhicule Immatriculé BX 447DR , de Marque RENAULT , Modele PREMIUM, de Genre CAM, Puissance administrative 29 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 430234 kms, Date de première Immatriculation 02/11/2011 , , Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 1 clés, Emplacement : 5- VEHICULES -
5	●	R1215-5	Véhicule Immatriculé EW 025 CQ , de Marque MAN , Modele TGS, de Genre CAM, N° de Série WMA92SZZXJL075161, Puissance administrative 33 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 208130 kms, Date de première Immatriculation 28/03/2018 , , Sans certificat d'immatriculation, Véhicule avec 1 clés, Emplacement : 5- VEHICULES -
6	●	R1215-1	Véhicule Immatriculé FN 562 BL , de Marque MAN , Modele TGS, de Genre CAM, N° de Série WMA49SZZ9LM841478, Puissance administrative 33 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 94588 kms, , Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 1 clé, Emplacement : 5- VEHICULES -
7	●	R1215-9	Véhicule Immatriculé FW 747 XT , de Marque MAN , Modele TGS, de Genre CAM, Puissance administrative 33 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 125353 kms, Date de première Immatriculation 02/02/2021 , ; , Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 1 clé, Emplacement : Crédit bail -
8	●	R1215-6	Véhicule Immatriculé FX 686 CL , de Marque RENAULT , Modele CAPTUR, de Genre VP, N° de Série M10RENVPC92B503, Puissance administrative 6 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 172504 kms, Date de première Immatriculation 12/02/2021 , Avec Controle Technique; , Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 1 clé, Emplacement : 5- VEHICULES -

N° Lot	J	N° Article	Description
9		R1215-7	Véhicule Immatriculé GL 339 QL , de Marque VOLVO , Modele XC60, de Genre VP, N° de Série MIGVLVPTW3J399, Puissance administrative 13 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 62024 kms, Date de première Immatriculation 27/09/2022 , Avec Controle Technique; , Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 2 clés, Emplacement : 5- VEHICULES -
10		R1215-10	Pont deux colonnes RAVAGLIOLI Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
11		R1215-11	Deboulonneuse Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
12		R1215-12	Cric pneumatique poids lourds Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
13		R1215-13	Établi FACOM Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
14		R1215-14	Servante FACOM Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
15		R1215-15	Cage à pneus Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
16		R1215-16	DEmonte pneus FACOM Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
17		R1215-17	Chalumeau Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
18		R1215-18	Poste à souder MD 130 Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
19		R1215-19	Poste à souder SAF FILCORD 3535 Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
20		R1215-20	Démonte pneus ACTIA Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
21		R1215-21	Compresseur ATLA COPCO Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
22		R1215-22	Booster Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
23		R1215-23	Nettoyeur haute pression NILFISK ALTO TRUCK BOOSTER Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -

N° Lot	J	N° Article	Description
--------	---	------------	-------------

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Les objets de quelque nature qu'ils soient sont vendus sans aucune garantie autre que celle de la remise après adjudication. En conséquence, les adjudicataires n'auront aucune action soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le vendeur pour raison, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés, à moins que l'éviction ne provienne d'un fait à lui personnel, ou qu'il ne soit prouvé qu'il connaissait les vices cachés.

Les objets sont vendus sans garantie notamment d'état, de désignation, de dénomination, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans aucun recours possible contre qui que ce soit et pour quelque cause que ce soit, et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition publique préalable ayant permis aux acquéreurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente.

Ils sont à prendre dans l'état où ils se trouvent et tels qu'ils se poursuivent et comportent aux frais et risques des acquéreurs.

L'officier ministériel en charge de la vente, au nom du vendeur, établit les lots, les réunit, les divise de la manière qu'il juge convenable dans l'intérêt de la vente.

Dans le cadre de ventes volontaires, il se réserve au nom du vendeur la faculté de retirer de la vente les objets meubles et tous biens présentés en vente, qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance, et ce même après le commencement des enchères.

Pour les petits lots ou articles les tranches de prix d'enchères seront fixées et convenues au cas par cas, selon l'annonce verbale de l'officier ministériel.

Les adjudicataires sont tenus de déclarer leur identité complète justifiée par la production d'une pièce d'identité, dès l'adjudication prononcée.

En sus du montant de l'adjudication, ils paieront les impôts émoluments et droits au montant de 14,28% TTC.

Les objets sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires dès l'adjudication prononcée. Ils doivent en effectuer l'enlèvement immédiatement à leurs frais risques et périls et sous leur entière responsabilité, l'officier vendeur et les requérants ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés aux objets vendus, à l'occasion de l'enlèvement.

Dans le cas où un délai ou sursis à enlèvement serait accordé, cette stipulation n'étant qu'une faculté accordée aux acquéreurs, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Pour la vente spécifiquement de véhicules, la remise de ceux-ci ne peut avoir lieu, qu'après paiement effectif par débit du chèque en cas de règlement sous cette forme. Le paiement en espèces est limité au montant de MILLE EUROS (article 1649 quater B du Code Général des Impôts) par article. Pour des raisons d'organisation matérielle l'enlèvement des véhicules ne pourra avoir lieu qu'à compter du mardi suivant la vente, sans frais supplémentaire de gardiennage.